

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 13 novembre 2023

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 9 août 2023, la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Gaulle 54270 ESSEY-LES-NANCY, proposée par la Métropole du Grand Nancy.

Le gymnase et les installations extérieures ont été mis gracieusement à disposition de la ville d'Essey-lès-Nancy en vue d'y organiser le forum des associations, le samedi 2 septembre 2023 de 8h00 à 20h00. ;

2.- accepté le 8 septembre 2023, l'avenant n°1 faisant état d'une offre de prix en moins-value d'un montant de 1 702,81 euros HT, proposé par l'entreprise COUVRETRANCHE, sise 2 bis rue des Tilles à 54280 Seichamps, pour des travaux d'étanchéité, dans le cadre des travaux de rénovation et de la construction d'un préau à l'école maternelle Galilée sise 11 allée Carl Fabergé à Essey-lès-Nancy ;

3.- accordé le 13 septembre 2023, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 11 octobre 2023, dans l'ancien cimetière de 2 mètres superficiels.

Cette concession de terrain N° Z-20 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 159 euros ;

4.- accordé le 14 septembre 2023, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 11 septembre 2023, dans le cimetière paysager de 2 mètres superficiels.

Cette concession de terrain N° TOMBES-213 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 159 euros ;

5.- accepté le 14 septembre, la convention portant sur la mise à disposition des équipements sportifs du CREPS de Nancy proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy au CREPS de Nancy.

La ville d'Essey-lès-Nancy bénéficie de l'utilisation prioritaire des équipements sportifs sur les créneaux non utilisés dans le cadre des activités premières du CREPS de Nancy.

La jouissance par la Ville s'établit suivant le principe du partage du temps d'utilisation avec les établissements scolaires locaux pendant le temps scolaire, les associations communales et intercommunales et le pôle Loisirs - Education de la Ville dans le cadre de ses activités.

La convention court du 4 septembre 2023 au 30 juin 2024.

En contrepartie de cette mise à disposition, la ville a acquitté un loyer annuel de 2 376 euros ;

6.- accepté le 14 septembre 2023, la résiliation anticipée de la convention d'occupation précaire du 10 août 2022 portant sur un appartement de type F4, sis 4 rue Roger Bérin à Essey-lès-Nancy établie entre la ville d'Essey-lès-Nancy et Mme Aurélie BUSCH.

La résiliation a pris effet à compter du 29 septembre 2023 ;

7.- accepté le 15 septembre 2023, l'offre de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) relative aux travaux de construction d'une cantine scolaire et d'une salle d'activité proposée par la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS, sise 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE.

La rémunération forfaitaire globale HT du prestataire s'élève à la somme de 14 600 euros ;

8.- accepté le 15 septembre 2023, l'offre de mission de contrôle technique relative aux travaux de construction d'une cantine scolaire et d'une salle d'activité proposée par la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS, sise 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE.

La rémunération forfaitaire globale HT du prestataire s'élève à la somme de 6 650 euros ;

9.- accepté le 25 septembre 2023, l'avenant n°1 faisant état d'une offre de prix en plus-value d'un montant de 2 094,85 euros HT, proposé par l'entreprise MADIC ELEC, sise 510 rue Pierre et Marie Curie 54710 LUDRES, dans le cadre des travaux de rénovation et de la construction d'un préau à l'école maternelle Galilée sise 11 allée Carl Fabergé à Essey-lès-Nancy ;

10.- accordé le 25 septembre 2023, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 30 avril 2023, dans l'ancien cimetière de 2 mètres superficiels.

Cette concession de terrain N° W-38 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 159 euros ;

11.- accepté le 27 septembre 2023, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des courts de tennis situés 4 allée Roland Garros, 54270 Essey-lès-Nancy, par la ville d'Essey-lès-Nancy au collège Emile Gallé.

Le créneau du mardi de 12h00 à 13h00, précisé à l'article 3 de la convention du 1^{er} février 2021, est modifié et remplacé par le lundi de 12h00 à 13h00 ;

12.- accepté le 27 septembre 2023, la convention de mise à disposition de l'espace pugilistique ou du dojo du CREPS de Nancy, situé 1 avenue Foch 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Royal Team ».

Le dojo du CREPS de Nancy est mis gracieusement à disposition de l'association « Royal Team », en vue d'y enseigner la pratique du kick-boxing et disciplines associées du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024, hors vacances scolaires et jours fériés, les lundis de 18h00 à 20h00 ;

13.- accepté le 28 septembre 2023, le contrat d'engagement de prestation portant sur l'organisation d'un spectacle « boom d'Halloween » à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs accompagnants, entre Monsieur David JACQUET, artiste magicien, et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

Le contrat d'engagement de prestation est établi pour la séance du vendredi 27 octobre 2023 à 9h45 à l'espace Bérim, rue des basses ruelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Monsieur David JACQUET la somme de 377 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

14.- accepté le 28 septembre 2023, la convention portant sur l'organisation d'une animation de prévention de l'hygiène bucco-dentaire à destination des enfants et de leurs accompagnants, entre la faculté d'odontologie de Lorraine et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour la séance du lundi 6 novembre à 9h30 au Relais Petite Enfance.

La faculté d'Odontologie de Lorraine est informée que cette intervention est non gratifiée et s'engage à communiquer à la ville d'Essey-lès-Nancy toutes les pièces et documents de nature à établir qu'elle a acquitté ses obligations en tant qu'établissement d'inscription ;

15.- accepté le 28 septembre 2023, le contrat de prestation portant sur l'organisation d'un spectacle intitulé « le cirque enchanté de Noël » à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs accompagnants, entre l'association P'TI POA et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

Le contrat de prestation est établi pour la séance du mercredi 13 décembre 2023 à 10h00 à la salle Maringer, rue Parmentier à Essey-lès-Nancy.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à l'association P'TI POA la somme de 500 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

16.- accepté le 28 septembre 2023, la convention de mise à disposition gracieuse, à l'exception des charges locatives, d'un local de 27 m², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Turquoise, sis 9 allée Carl Fabergé à Essey-lès-Nancy, proposée par BATIGERE HABITAT à la commune d'Essey-lès-Nancy.

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2023, renouvelable par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 années consécutives ;

17.- accepté le 3 octobre 2023, la proposition de renouvellement d'adhésions à l'association Jardinot pour les années 2019 à 2023.

La commune a acquitté la somme de 12,50 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour les années 2019-2020 et 2020-2021, 13,50 euros pour l'année 2021-2022 et 19,50 euros pour l'année 2022-2023, soit une régularisation d'un montant de 58 euros ;

18.- accepté le 4 octobre 2023, le réajustement annuel des droits de voirie qui peut s'établir à 3 % d'augmentation avec arrondis, correspondant à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'année 2024, selon la grille tarifaire suivante :

Définition des droits soumis à redevance	Durée d'occupation	Unité de compte	Tarifs unitaires au 01/01/2023	Tarifs unitaires au 01/01/2024
Instruction pour toute autorisation d'occupation temporaire du domaine public		Par autorisation	Gratuit	Gratuit
Neutralisation de place de stationnement inférieure à 2 jours limitée à 2 places	Par jour	Par autorisation	Gratuit	Gratuit
Neutralisation de place de stationnement inférieure à 2 jours au-delà de 2 places	Par jour	Par place	3,56 €	3,67 €
Neutralisation de place de stationnement supérieure à 2 jours et inférieure à 30 jours	Par jour	Par place	3,56 €	3,67 €
Neutralisation de place de stationnement au-delà du 30 ^{ème} jours	Par jour	Par place	1,77 €	1,82 €
Emprise sur le domaine public inférieure à 120 jours (enceinte de chantier, baraque, bennes, nacelles, grues, etc.)	Par jour	Le m ²	0,21 €	0,22 €
Emprise sur le domaine public au-delà du 121 ^{ème} jour (enceinte de chantier, baraque, bennes, nacelles, grues, etc.)	Par jour	Le m ²	0,28 €	0,29 €
Dépôt de matériaux ponctuel (tas de sable, terre, bois, cailloux, gravats, etc.)	Par jour	Forfait	5,68€	5,85 €
Matériels: échelle, monte tuiles, bétonnière, échafaudage, échafaudage roulant, etc.	Par jour	Forfait par matériel	1,74 €	1,79 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à la demi-journée)	Par jour	Forfait	350,22 €	360,73 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à 2 h et inférieure à une demi-journée)	par 1/2 journée	Forfait	174,57 €	179,81 €
Toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée inférieure à 2 h)	2 h maxi	Forfait	87,82 €	90,45 €
Installation d'une terrasse saisonnière à titre commercial du 1er mai au 30 septembre	Par an	Par table	11,99 €	12,35 €
Installation d'une terrasse permanente à titre commercial	Par an	Par table	17,57 €	18,10 €
Installation chevalets, porte menu, distributeur de journaux et similaires	Par an	Forfait	11,99 €	12,35 €
Installation d'étalage divers, bac à glace, rôtissoire, distributeur de boissons etc...	Par an	Forfait	35,13 €	36,18 €
Exposition de véhicules (2 roues, voitures, etc.) hors emplacement de stationnement	Par an	Par véhicule	114,70 €	118,14 €
Kiosque (sur le domaine public communal)	Par an	Forfait	1 170,60 €	1 205,72 €

Poteau, mat lesté, etc.	Par jour	Forfait par unité	0,92 €	0,95 €
Neutralisation de deux places de stationnement avec mise en place des panneaux de signalisation en régie à la demande de tiers	Forfait	Forfait	61 €	62,83 €

19.- accepté le 10 octobre 2023, la proposition de renouvellement d'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

La commune a acquitté la somme de 500 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2023 ;

20.- accepté le 16 octobre 2023, le marché relatif au lot n°3 Plâtrerie – Faux plafonds – Isolation à l'entreprise SAS ISO PLAQUISTE sise 2 bis rue de Neufchâteau à 55130 GONDRECOURT LE CHATEAU, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité du Foyer Foch sis 74 avenue Foch à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé 21 614,79 euros HT ;

21.- accordé le 17 octobre 2023, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 9 novembre 2023, dans l'ancien cimetière de 2 mètres superficiels.

Cette concession de terrain N°W-1 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 159 euros.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 16 novembre 2023.

Pour extrait

Le secrétaire de séance,



Dominique GONCALVÈS



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 3 novembre 2023
- Convocation distribuée le : 3 novembre 2023
- Affichage de la liste des délibérations le : 17 novembre 2023
- Affichage du procès-verbal le : 15 décembre 2023

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. ROSSIGNON, Adjoints.

- M. BRUNE, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. GONCALVÈS, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Francis VOGIN à Mme Claire MALARY
- Mme Gaëlle BARDOUL à M. Pascal LAURENT
- Mme Monika POYDENOT à M. Michel BREUILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- M. Jean-Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

ABSENT

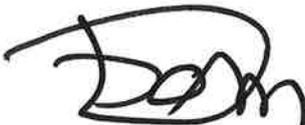
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Dominique GONCALVÈS

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Dominique GONCALVÈS



Le Maire,



Michel BREUILLE